

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 février 2024
Date d'affichage 15 février 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240221-DEL_24_02_21_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024
Publication : 23/02/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 21 + 8 procurations
votants 29



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le VINGT ET UN FEVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Gérard GUESNE, Mme Olivia JAMAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT.

Excusés :

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Marie DENONELLE, (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Carl GUILLEMIN, (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Franck POTAUFEUX, (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à M. Gaëtan THOMAS)
M. Nicolas GUILLARD, (Pouvoir donné à Mme Audrey MAMONTEIL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL FIXANT LES MODALITÉS D'ENTRETIEN DU CARREFOUR
DESSERVANT LE LOTISSEMENT LA MIHOUDIERE ET DU MINI-GIRATOIRE
PLACE LEDRU ROLLIN**

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'entretien de l'aménagement du carrefour permettant l'accès au lotissement « La Mihoudière » (RD2) signée le 11/09/2006 avec le Département de la Sarthe,
Vu la convention d'entretien de l'aménagement du mini giratoire et de l'écluse de la place Ledru Rollin (RD 323) signée le 05/11/2010 avec le Département de la Sarthe,
Vu le rapport du Maire.

Considérant que des conventions ont été signées pour l'entretien de l'aménagement du carrefour permettant l'accès au lotissement « La Mihoudière » (RD2) et l'aménagement du mini giratoire et de l'écluse de la place Ledru Rollin (RD 323) respectivement les 11 septembre 2006 et 5 novembre 2010.

Considérant que ces conventions fixent le partage des charges d'entretien de ces lieux en fonction de leur nature entre le Conseil départemental et la Ville.

Considérant que pour fixer la responsabilité de la gestion des espaces verts, il convient de procéder au renouvellement de ces deux conventions pour une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités des conventions entre la ville de La Ferté-Bernard et le Conseil départemental pour l'entretien des carrefours de « La Mihoudière » (RD2) et de la place Ledru-Rollin (RD 323).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints à signer le renouvellement des conventions avec le Conseil départemental pour une durée de 20 ans ainsi que tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Dominique MORANCE

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU